

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABOULE - ARDECHE

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9 Procurations : 1 Votants : 10

L'an deux Mil vingt et un, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LABOULE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise GALLET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04/03/2021 & 30/03/2021

Présents : Mesdames & Messieurs, Marie ALLANO, Angèle CALTAGIRONE, Astrid JATOSTI, Lucy LYALL GRANT, Rosette AUGIER, Pascale GUILLET ; Charlotte CALLET ; Caroline BOYOT, Patrice GALIANA.

Absents : Nicolas NOTE (Excusé).

Procuration : Nicolas NOTE à Lucy LYALL GRANT.

Secrétaire de séance : Rosette AUGIER.

Objet : Vote Compte Administratif 2020 Commune + Compte de Gestion

Dénomination COMMUNE DE LABOULE
07110 LABOULE

DELIBERATION
du 01 Avril 2021
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BP 49000

Nombre de membres en exercice : 11		
Nombre de membres présents : 9		
Procuration : 1		
Nombre de suffrages exprimés : 10		
Votes	Contre	Pour : 10
Date de la convocation : 04/03/2021		
Séance du 01/04/2021 à 19 h 00		

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie ALLANO 1ère Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Mme Françoise GALLET, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			230 819,82		230 819,82	0,00
Opérations de l'exercice	184 150,45	265 107,13	741 323,44	1 053 789,55	925 473,89	1 318 896,68
Totaux	184 150,45	265 107,13	972 143,26	1 053 789,55	1 156 293,71	1 318 896,68
Résultat de clôture		80 956,68		81 646,29		162 602,97

Excédent de financement 81 646,29

Restes à réaliser 2 009,00 0,00

Déficit de financement des restes à réaliser -2 009,00

Excédent Total de financement 79 637,29

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 0,00 au Compte 1068 Investissement

Soit 80 956,68 au Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

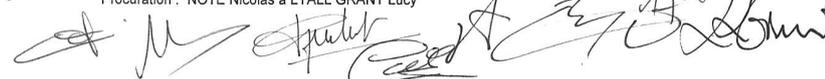
3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations Mesdames et Messieurs ALLANO Marie, AUGIER Rosette, BOYOT Caroline, CALLET Charlotte, CALTAGIRONE Angèle, GALIANA Patrice, GUILLET Pascale, JATOSTI Astrid, LYALL GRANT Lucy

Procuration : NOTE Nicolas à LYALL GRANT Lucy


Pour expédition conforme, Le Maire

Paul Grant pour N. Note

Objet : Vote Compte Administratif 2020 Adduction d'Eau Potable + Compte de Gestion

Dénomination
COMMUNE DE LABOULE

07110 LABOULE

DELIBERATION
du 01 Avril 2021

**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET AEP 49001**

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Procuration : 1
Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes Pour : 10 Contre :
Date de la convocation : 04/03/2021
Séance du 01/04/2021 à 19 h 00

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie ALLANO 1ère Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame Françoise GALLET, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		15 933,08	36 385,05	0,00	36 385,05	15 933,08
Opérations de l'exercice	49 188,00	53 598,98	9 388,53	79 844,82	58 576,53	133 443,80
Totaux	49 188,00	69 532,06	45 773,58	79 844,82	94 961,58	149 376,88
Résultat de clôture		20 344,06		34 071,24 €		54 415,30

Excédent de financement **34 071,24**

Restes à réaliser **0,00** **0,00**

Excédent de financement des restes à réaliser **0,00**

Excédent total de financement **34 071,24**

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de **0,00** au Compte 1068 Investissement
20 344,06 au Compte 002 Excédent de Fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

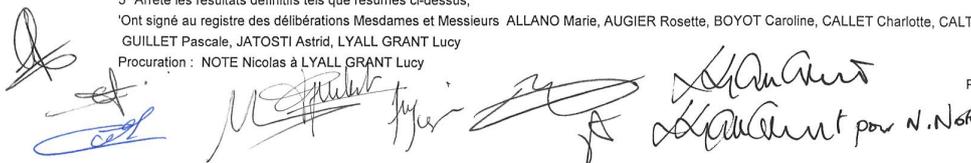
4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations Mesdames et Messieurs ALLANO Marie, AUGIER Rosette, BOYOT Caroline, CALLET Charlotte, CALTAGIRONE Angèle, GALIANA Patrice,

GUILLET Pascale, JATOSTI Astrid, LYALL GRANT Lucy

Procuration : NOTE Nicolas à LYALL GRANT Lucy

 Pour expédition conforme, Le Maire 

Nombre de conseillers :**En exercice : 11****Présents : 10 Procurations : 1 Votants : 11**

L'an deux Mil vingt et un, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LABOULE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise GALLET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04/03/2021 & 30/03/2021

Présents : Mesdames & Messieurs, Françoise GALLET, Marie ALLANO, Angèle CALTAGIRONE, Astrid JATOSTI, Lucy LYALL GRANT, Rosette AUGIER, Pascale GUILLET ; Charlotte CALLET ; Caroline BOYOT, Patrice GALIANA.

Absents : Nicolas NOTE (Excusé).

Procuration : Nicolas NOTE à Lucy LYALL GRANT.

Secrétaire de séance : Rosette AUGIER.

Objet : Vote des 2 Taxes

Madame le Maire rappelle aux élus la situation financière du budget principal de la commune et propose pour cette année de ne pas augmenter les taux des 2 taxes.

Après discussions,
les membres présents approuvent cette proposition à l'unanimité

Taxe Foncière (Bâti) : 9.24 %

Taxe Foncière (non Bâti) : 143.31 %

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	323 628,68	242 672,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		80 956,68
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		323 628,68	323 628,68

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	985 426,89	905 789,60
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 009,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		81 646,29
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		987 435,89	987 435,89
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 311 064,57	1 311 064,57

Voté à l'unanimité.

Objet : Vote BP EAU & ASSAINISSEMENT 2021

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	83 387,65	63 043,59
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		20 344,06
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	83 387,65	83 387,65
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	67 892,89	33 821,65
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		34 071,24
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	67 892,89	67 892,89
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	151 280,54	151 280,54

Voté à l'unanimité.

Objet : RENOUELEMENT CONTRAT DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Délibération du 28.07.2021 visée en Sous- Préfecture le 17082021. DELIBERATION ANNULEE

Objet : ACHAT D'UN BATIMENT POUR DES PROJETS PROFESSIONNELS

Madame le Maire rappelle aux élus que la commune de LABOULE est régulièrement sollicitée pour une mise à disposition de locaux à usage professionnel.

Elle informe les élus qu'une opportunité s'offre à la commune. En effet, une proposition d'achat d'une bâtisse (maison + étable) parcelle AC n°209 pour la somme de 18 000 € + Frais d'acte ; la parcelle AC n° 210 sera intégrée au projet.

Considérant la demande régulière de locaux à louer,

Considérant le prix proposé par le propriétaire,

Madame le Maire propose aux élus que la commune achète ces biens et demande l'autorisation de signature pour tous documents se rapportant à l'achat.

Après discussions, il est passé au vote :

Pour : 10 Abstention : 1 (Caroline BOYOT)

Objet : Contrats d'Assurance des Risques Statutaires.

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

Article unique : La commune charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales ou établissements publics intéressés.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
Nombre d'agents concernés : 1
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (IRCANTEC) :
Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire
Nombre d'agents concernés : 3

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules au vu des statistiques d'absentéisme des 4 dernières années et qui seront fournies au CDG dans le cadre de cette consultation qui lui est confiée.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2022.

Régime du contrat : capitalisation.

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses.

Puis la séance est levée.